



**BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE  
L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN  
DU 05/01/2012**

Le jeudi cinq janvier deux mille douze à dix-sept heures, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Peyrefitte à La Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur Roger REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 16/12/2011

Nombre de Délégués : En exercice : 13 – Présents : 10

	Nom	Structure	Présents	Excusés
Collège des élus	<b>M. REVOILE Roger</b>	Président du SAGE des Deux Morin - Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin	x	
	<b>M. DENIZOT Jean-Georges</b>	Vice Président du SAGE - Maire de St Cyr sur Morin		x
	<b>M. VALENTIN Patrice</b>	Vice Président du SAGE - Conseil Général de la Marne		x
	<b>M. CADET Jean-Pierre</b>	Adjoint au maire de Sézanne	x	
	<b>Mme ESCUYER Elisabeth</b>	Maire de Mouroux	x	
	<b>M. MOROY Alain</b>	Maire de Marchais en Brie	x	
	<b>Mme RAVET Anne Marie</b>	Syndicat Intercommunal d'études et de travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand Morin		x
Collège des usagers	<b>M. AVANZINI Serge</b>	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine et Marne	x	
	<b>M. POT Jacques</b>	Association des amis des moulins d'Ile de France	x	
	<b>Mme RIBEYRE Anne</b>	Marne Nature Environnement	x	
Collège de l'Etat	<b>Mme PROUVE Lydia</b>	Agence de l'Eau Seine-Normandie	x	
	<b>Mr STEINMANN Emmanuel et Mme DERUMIGNY Cécile</b>	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France	x	
	<b>M. GUISEFFI Angelo</b>	Mission interservices de l'eau de Seine et Marne	x	

Ordre du jour :

1. Rapport d'activités 2011
2. Programme d'actions 2012
3. Budget prévisionnel 2012
4. Etude complémentaire
5. Proposition de classement des cours d'eau
6. Morin l'eau n°2

**1/ Rapport d'activités 2011**

Aucune remarque n'étant faite sur le rapport d'activités 2011, celui-ci sera présenté en CLE.

**2/ Programme d'actions 2012**

Il est demandé de rajouter « poursuite du projet science et SAGE ».

Le programme d'actions 2012 ainsi modifié sera présenté en CLE.

### **3/ Budget prévisionnel 2012**

Le budget prévisionnel 2012 est comparable au budget prévisionnel 2011. Le budget prévisionnel consacré aux études est légèrement plus élevé qu'en 2011 car tient compte de la réalisation de la phase « scénarii alternatifs », de la phase « choix de la stratégie » et de l'étude complémentaire.

Aucune remarque n'étant faite sur le budget prévisionnel 2012, celui-ci sera présenté en CLE.

La participation financière des communes a été abordée. Cette question sera débattue en CLE.

### **4/ Etude complémentaire**

Lors de la réunion du 20 juillet 2011, 4 études complémentaires potentielles ont été identifiées (zones humides, ruissellement, zones d'expansion de crues et zones d'infiltration particulière). Après présentation des avants projets sommaires de ces études, il est décidé de regrouper les études zones humides et zones d'expansion de crues et les études ruissellement et zones d'infiltration particulières afin de bénéficier d'un maximum de financement. Ces deux études seront divisées en tranche ferme et en tranches conditionnelles. Le coût de la tranche ferme de l'étude zones humide est estimé à 40 000€.

Le budget prévisionnel de l'étude complémentaire est de 60 000€.

### **5/ Proposition de classement des cours d'eau**

Le 30 novembre dernier, le Préfet coordonnateur de bassin a demandé à la CLE du SAGE des Deux Morin de donner son avis sur le projet de classement des cours d'eau.

Actuellement les cours d'eau peuvent être classés sous 2 régimes : les rivières réservées où toute construction de nouvel ouvrage est interdit et, les cours d'eau classés sur lesquels tout ouvrage doit comporter des dispositifs permettant la circulation des poissons migrateurs dont la liste est fixée par arrêté ministériel.

Les nouveaux classements - liste 1 et liste 2 - viennent consolider et remplacer les classements existants.

Sont classés en liste 1 les cours d'eau ou parties de cours d'eau en très bon état écologique, identifiés en réservoirs biologiques ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire.

Sur les cours d'eau classés en liste 1 **aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.**

Les cours d'eau du territoire du SAGE proposé en liste 1 par le Préfet sont :

- Le Petit Morin en Seine et Marne
- Une partie du ru du Mont au Serin
- Une partie du Sifflot
- Une partie du ru de la Culbute
- Le ru des moulins
- Le ru aux renards
- Le ru de Champramont
- Le Grand Morin en Seine et Marne
- L'Aubetin (du ru Maclin à la confluence du Grand Morin)
- Le ru de Vannetin
- Le ru de Bonneval
- Le cours d'eau du Menil Tartarin

Sont classés en liste 2, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux sur lesquels il est nécessaire d'assurer le **transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs**

Sur les cours d'eau classés en liste 2, **tout ouvrage doit être géré, entretenu, équipé ou supprimé**, selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec les propriétaires ou, à

défaut, l'exploitant **pour assurer ces deux fonctions dans un délai de 5 ans après la publication des listes.**

Les cours d'eau du territoire du SAGE proposé en liste 2 par le Préfet sont :

Classement immédiat :

- Le Grand Morin de l'entrée dans le département 77 jusqu'au moulin de Martroy
- Le Petit Morin dans les départements de la Marne et de l'Aisne
- Le ru Moreau

Classement à terme :

- Le Petit Morin en Seine et Marne
- Le ru d'Avaleau
- Le Grand Morin en Seine et Marne
- L'Orgeval
- Le Vannetin
- L'Aubetin du ru de Maclin à la confluence du Grand Morin

Après réflexion le bureau propose que le Grand Morin soit classé en liste 1 et en liste 2 sur la totalité de son linéaire. Cette proposition sera exposée à la CLE.

## **6/ Morin'f'eau n°2**

Du fait de l'actualité relative au classement des cours d'eau et à la dynamique du territoire concernant les ouvrages hydrauliques, il est décidé que le prochain numéro de Morin'f'eau sera consacré à la continuité écologique.